

Nouvelles de Quéménéven *Keleier Kemeneven*

Mairie de Quéménéven
2 rue Saint Laurent
29180 Quéménéven

Site web de la commune
www.quemeneven.bzh

Mai N° 153

Le mot du Maire

Horaires d'ouverture de la mairie

02 98 73 53 33

mairie@quemeneven.bzh

Lundi : 9h00 - 12h30 /
13h30 - 17h00

Mardi : 9h00 - 12h30 /

Fermée l'après-midi

Mercredi : 9h00 - 12h30 /
13h30 - 17h00

Jeudi : 9h00 - 12h30 /

Fermée l'après-midi

Vendredi : 9h00 - 12h30 /
13h30 - 16h30

Samedi : **Fermée**

Horaires d'ouverture de l'agence postale

communale

02 98 73 64 81

ap.quemeneven@laposte.fr

Du lundi au vendredi :

9h00 - 11h30

Le samedi : 9h00 - 12h00

Fermetures :

- *Mardi 21 mai*
- *Mercredi 12 juin*
- *Du 17 au 22 juin*
- *dernier samedi du mois*
(samedis 25 mai et 29 juin)

Contacts utiles

Enedis 09 72 67 50 29

Services de l'eau et de l'assai-
nissement QBO

02 29 40 15 59

Urgences :

Eau 06 07 79 23 29

Assainissement 07 85 18 55 08

Lors de l'ouverture du Congrès de la Paix, le 21 août 1849, Victor Hugo avait pris la parole avec un discours entré dans l'histoire comme celui des "Etats-Unis d'Europe". Il y exposait des idées novatrices pour l'époque :

"faire reconnaître toutes les nationalités, restaurer l'unité historique des peuples et rallier cette unité à la civilisation par la paix, [...] substituer les arbitrages aux batailles ; enfin, et ceci résume tout, faire prononcer par la justice le dernier mot que l'ancien monde faisait prononcer par la force."

Anéanti par deux guerres mondiales, le rêve de paix en Europe de Victor Hugo s'est enfin concrétisé avec la naissance de la Communauté économique européenne en 1957, puis de l'Union européenne en 1992. Cette union "sans cesse renforcée" pour reprendre la formule de Jean-François Deniau, a commencé avec six membres, et elle est aujourd'hui composée de vingt sept Etats souverains.

Malheureusement, depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le canon de la guerre tonne à nouveau en Europe à une échelle jamais vue depuis 1945. C'est dans ce contexte que vont se dérouler les élections européennes, le dimanche 9 juin. Le scrutin par listes nationales se déroulant à la proportionnelle intégrale, il n'y aura qu'un seul tour, et donc un seul dimanche concerné. Historiquement, les élections européennes sont l'occasion d'atteindre des records d'abstention calamiteux, avec au mieux 50% de votants, et souvent moins. C'est pourquoi j'espère que tous les citoyens feront l'effort, impérieux, de venir voter, car de cette journée dépendra notre destin européen des cinq prochaines années, et peut-être bien davantage. Les élections européennes auront lieu en même temps pour tous les européens, car nous partageons des questionnements communs, et pourtant, nombreux sont les candidats qui détournent ces élections au profit d'un calendrier électoral national. Cela n'aide pas les citoyens à comprendre les réels enjeux de ces élections qui concernent l'échelon continental : l'Europe. Cette échelle paraît si lointaine, mais en réalité, elle est vitale, y compris au niveau de la "masse critique" militaire, dont manquent les Européens, comme le rappelait l'amiral Rogel dans une conférence récente. C'est pourquoi je vous encourage à venir voter dimanche 9 juin. Peut être serez-vous alors inspirés comme moi par le discours de Winston Churchill tenu sur la place Kléber, à Strasbourg, en 1949. Le défi qu'il exposait à l'époque reste plus que jamais d'actualité :

"Ce n'est pas contre une race, ce n'est pas contre une nation quelconque que nous nous rassemblons. C'est contre la tyrannie sous toutes ses formes, anciennes ou modernes, que nous nous dressons résolument. [...] nous devons écarter tous nos empêchements, et devenir les maîtres de nous-mêmes. Nous devons nous élever au-dessus de ces passions qui ont ravagé l'Europe et l'ont mise en ruines. Il faut en finir avec nos vieilles querelles ; il faut renoncer aux ambitions territoriales ; il faut que les rivalités nationales deviennent une émulation créatrice dans tous les domaines où nous pouvons rendre les services les plus réels à notre cause commune."

Bilan de la réunion publique sur la sécurisation routière à Kergoat



En ce samedi 20 avril, environ 25 habitants ont participé à la réunion publique sur la sécurisation routière à Kergoat.

La sécurisation routière des trois bourgs est une préoccupation majeure de la municipalité. Avec trois bourgs et quatorze entrées, le choix a été fait d'étaler les actions sur plusieurs années. Après avoir traité le cas de La Gare, vient le tour de Kergoat.

Lors de la réunion publique, il y a eu beaucoup d'échanges. Les mesures de vitesse sont prises par les radars mobiles dans les deux sens de circulation (même si l'affichage n'en montre qu'un). Kergoat est traversé de plus par deux routes départementales. De

nombreuses idées ont émergé, et elles sont notées très précieusement.

Le programme d'action de la commune comprend plusieurs phases :

- 1- À l'aide des idées émises, la commission municipale travaux et urbanisme fera des propositions d'aménagement, en concertation avec le Conseil départemental.
- 2- Puis des aménagements provisoires seront testés à l'aide de blocs rouges et blancs comme à la Gare. Une réunion publique de bilan sera organisée.
- 3- Les aménagements définitifs seront réalisés en coordination avec les travaux d'assainissement collectif à Kergoat, pour lesquels nous avons peu d'informations, et qui sont bien prévus par Quimper Bretagne Occidentale.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de ce dossier.

Rappel : plages horaires sur le bruit dans les propriétés privées

Bruits dans les propriétés privées

Horaires autorisés sur la commune de Quéménéven

C'est la réglementation départementale s'applique sur Quéménéven.

- Jours ouvrables : de 8h30 à 19h30
- Samedi : de 9h à 19h
- Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

Jours ouvrables		8h30		19h30	
Samedis		9h		19h	
Dimanches et fériés		10h		12h	

Source : arrêté n° 2012-0244 du 1^{er} mars 2012 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Finistère.

Outre les bruits dans les propriétés privées, ce texte précise les dispositions liées aux bruits de voisinage dans les lieux publics et accessibles au public, pour les activités professionnelles, activités agricoles, activités de loisirs ou sportives, bruits de chantier, et les bruits dans les propriétés privées. N'hésitez pas à le consulter sur le site web de la mairie.
Certaines communes peuvent avoir des arrêtés plus restrictifs.

www.quemeneven.bzh

Conception : mairie de Quéménéven. Images : freepik, wikimedia

Informations jours fériés:

- La collecte des déchets sera assurée normalement le lundi 20 mai.
- Toutes les déchèteries du territoire QBO seront fermées le lundi 20 mai.



Extrait du conseil municipal du 12 mars

Les procès-verbaux des conseils municipaux sont disponibles en libre consultation en mairie.

Délibérations n°8 / 10 / 12 : Budget principal de la commune / Budget Les allées romaines / Budget Les terrasses du Steir : Compte de gestion 2023

Monsieur le Trésorier principal a transmis le compte de gestion pour le budget principal de la commune / le budget Les allées romaines / le budget Les terrasses du Steir pour l'année 2023. Il est en concordance avec le compte administratif 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2023 pour le budget principal / le budget Les allées romaines / le budget Les terrasses du Steir.



Délibération n°9 : Budget principal de la commune : Compte administratif 2023

Après examen en Commission des Finances le 19 février 2024, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif 2023 pour la budget principal de la commune :

	Dépenses (Mandats)	Recettes (Titres)	Résultat
FONCTIONNEMENT	709 475.33 €	877 572.44 €	168 097.11 €
INVESTISSEMENT	532 734.98 €	463 038.80 €	- 69 696.18 €
TOTAL	1 242 210.31 €	1 340 611.24 €	98 400.93 €

Après que le Maire s'est retiré, après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2023 pour le budget principal de la commune.

Délibération n°11 : Budget Les allées romaines : Compte administratif 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif 2023 pour le budget annexe de lotissement Les allées romaines:

	Dépenses (Mandats)	Recettes (Titres)	Résultat
FONCTIONNEMENT	43 237.23 €	43 237.23 €	0.00 €
INVESTISSEMENT	81 373.14 €	0.00 €	-81 373.14 €
TOTAL	124 610.37 €	43 237.23 €	- 81 373.14 €

Après que le Maire s'est retiré, après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2023 pour le budget du lotissement Les allées romaines.

Délibération n°13 : Budget Les terrasses du Steir : Compte administratif 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif 2023 pour le budget annexe de lotissement Les terrasses du Steir:

	Dépenses (Mandats)	Recettes (Titres)	Résultat
FONCTIONNEMENT	1 058.00 €	1 058.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT	1 058.00 €	0.00 €	- 1 058.00 €
TOTAL	2 116.00 €	1 058.00 €	- 1 058.00 €

Après que le Maire s'est retiré, après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2023 pour le budget du lotissement Les terrasses du Steir.



Délibération n°14 : Demande de subvention « Plan 5000 équipements - Génération 2024 » - City stade de Quéménéven

Le projet d'aménagement d'un City stade à Quéménéven près du stade d'honneur a d'abord été approuvé lors d'une démarche de consultation des jeunes de la commune, puis par la commission urbanisme et travaux le 9 septembre 2023 et enfin par délibération du Conseil municipal en date du 12 septembre 2023.

La note de service émise par l'Agence nationale du Sport du 6 février 2024 définit les procédures en vigueur en matière de financement de ces équipements pour l'année 2024.

Dans ce cadre, le plan de financement suivant est présenté au conseil municipal:

Dépenses HT		Recettes HT		
Désignation	Montant HT	Financier	Montant HT	Taux
Aménagement d'un city stade	85 000.00 €	Agence nationale du Sport – Plan 5000 équipement – Génération 2024 (68.24 %)	58 000.00 €	68.24 %
		Pacte Finistère 2024 (11.76 %)	10 000.00 €	11.76 %
		Part communale (20 %)	17 000.00 €	20 %
TOTAL	85 000.00 €	TOTAL	85 000.00 €	100 %

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser la Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence nationale du Sport dans le cadre du « Plan 5000 équipements - Génération 2024 » pour l'aménagement du City stade de Quéménéven.

Convention de transition agricole de QBO - Contribution communale aux diagnostics

Vu a délibération du conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale en date du 11 mai 2023,

Vu la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Quimper Bretagne Occidentale et Briec,

Quimper Bretagne Occidentale et Briec portent un projet de transition agricole intégré au projet alimentaire territorial de la communauté d'agglomération.

Il s'agit de mettre en œuvre avec les agriculteurs du territoire le plan d'action suivant :

- Un état des lieux de l'existant des pratiques agricoles alternatives sur 20 fermes et une valorisation de celles-ci sur le territoire
- De participer à la formation et à la conduite du changement de différentes parties prenantes par la mise en pratiques des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes
- Un état des lieux de la biodiversité sur le territoire (diagnostic de 3 fermes et du parc Anita Conti à Briec)
- Un état des lieux des circuits courts

Pour financer les diagnostics des fermes et conformément à l'article 4.2 de la convention de co-maîtrise d'ouvrage chaque commune qui a sur son périmètre communal une ferme diagnostiquée participe à hauteur de 500€.

La commune a une ferme diagnostiquée sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, en l'absence de majorité (3 votes pour, 6 abstentions, 3 votes contre) de ne pas approuver la participation de la commune de Quéménéven à hauteur de 500€ pour la ferme diagnostiquée sur son territoire.



Information - Actualisation du tableau du conseil municipal

Monsieur Jérôme CARIOU a transmis sa démission de ses fonctions de conseiller municipal par courrier reçu le 28 mars 2024.

Selon l'article L270 du Code Electoral, le candidat appelé à le remplacer est donc Monsieur Ronan LE PALUD.

Délibération n°15 : Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2023:

- Taxe d'habitation : 14.82 %
- Taxe sur le foncier bâti : 32.13 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 43.31 %

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité (1 contre, 3 abstentions, 9 pour) d'adopter les taux suivants pour 2024:

- Taxe d'habitation : 15.20 %
- Taxe sur le foncier bâti : 33.13 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 43.31 %

Délibération n°16 : Budget principal - Affectation des résultats 2023

Le compte administratif 2023 du budget principal de la commune ayant été présenté lors du conseil municipal du 12 mars 2024, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 387 953.17 €
- Déficit d'investissement : 234 389.28 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que l'excédent de fonctionnement 2023 soit affecté comme suit :

- Section de fonctionnement : 268 821.29 €
- Section d'investissement : 119 132.42 €

Délibération n°17: Budget principal - Budget primitif 2024

Après examen en Commission des Finances le 25 mars 2024, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2024 pour le budget principal de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité (1 abstention, 12 pour), d'adopter le projet de budget primitif 2024 équilibré en dépenses et en recettes pour les montants suivants :

Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
1 162 507.00 €	1 168 061.00 €	2 330 568.00 €

(Voir en page 7 pour les détails des principaux travaux inscrits au budget primitif 2024)

Délibération n°18 : Budget les allées romaines - Affectation des résultats 2023

Le compte administratif 2023 du budget annexe de lotissement Les allées romaines ayant été présenté lors du conseil municipal du 12 mars 2024, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 188 783.61 €
- Déficit d'investissement : 6 821.57 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que l'excédent de fonctionnement 2023 soit affecté comme suit :

- Section de fonctionnement : 18783.61 €
- Section d'investissement : 170 000 €



Délibération n°19 : Budget Les allées romaines - Budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2024 pour le budget annexe de lotissement Les allées romaines.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le projet de budget primitif 2024 équilibré en dépenses et en recettes pour les montants suivants :

Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
143 000.00 €	170 000.00 €	313 000.00 €

Délibération n°20 : Budget Les terrasses du Steir - Affectation des résultats 2023

Le compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement Les terrasses du Steir ayant été présenté lors du conseil municipal du 12 mars 2024, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Résultat de fonctionnement : 0.00 €
- Déficit d'investissement : 12 830.01 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que le déficit d'investissement soit reporté comme suit :

- Section d'investissement : - 12 830.01 €

Délibération n°21 : Budget les terrasses du Steir - Budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2024 pour le budget annexe de lotissement Les Terrasses du Steir.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le projet de budget primitif 2024 équilibré en dépenses et en recettes pour les montants suivants :

Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
162 000.00 €	346 920.00 €	508 920.00 €

Délibération n°22 : Demande de DSIL 2024 - Rénovation énergétique et mise aux normes accessibilité du complexe scolaire

La loi « ELAN » du 23 novembre 2018 et le décret du 23 juillet 2019 dit « décret Eco Energie Tertiaire » fixent une obligation de réduction des consommations des bâtiments à usage tertiaires à l'horizon 2030, 2040 et 2050.

Dans cet objectif la commune a fait réaliser par l'entreprise Exoceth des audits énergétiques concernant le complexe scolaire comprenant : maternelle, primaire, garderie et bibliothèque. Le contrat d'entretien des toitures de nos bâtiments a aussi permis d'identifier l'importance et l'urgence de réaliser des travaux sur la toiture de la partie bibliothèque.

Dans le reste du complexe scolaire ce sont des infiltrations d'eau récurrentes qui ont été constatées et imposent encore d'autres travaux de toiture. Enfin, dans le cadre de la loi dite « handicap » du 11 février 2005, la commune souhaite mener à bien son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et réaliser des travaux de mise aux normes accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Ce projet répond aux critères d'éligibilité à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2024) au titre de :

- La rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
- La création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.



Extrait du conseil municipal du 2 avril (fin)

Dans ce cadre, le plan de financement suivant est présenté au conseil municipal :

Dépenses HT		Recettes HT		
Désignation	Montant HT	Financier	Montant HT	Taux
Rénovation énergétique et mise aux normes d'accessibilité du complexe scolaire	650 000.00 €	Etat - DSIL 2024 (40 %)	260 000.00 €	40%
		Etat – Fonds Vert (20%)	130 000.00 €	20%
		Région – Bien vivre partout en Bretagne (20 %)	130 000.00 €	20 %
		Part communale (20 %)	130 000.00 €	20 %
TOTAL	650 000.00 €	TOTAL	650 000.00 €	100

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre de la DSIL 2024 pour la rénovation énergétique et la mise aux normes d'accessibilité de complexe scolaire de Quéménéven.

Information - Offre de protection santé par AXA

Axa propose aux habitants de Quéménéven une protection santé appelée « Assurance santé pour votre commune ». Pour connaître les détails et les modalités, vous pouvez contacter directement l'agence AXA de Briec au 02 98 57 53 66 ou agence.ghassurnaces@axa.fr. Il est inutile de contacter la mairie.

AXA organise une réunion publique d'information le jeudi 23 mai, à 18h30, à la salle municipale.

Principaux travaux inscrits au budget primitif 2024

Bâtiments communaux

- Signalétique générale (école, mairie, salle communale) : 12 000 €
- Accessibilité PMR : 144 000 € (avec 24 000 € de subvention État DETR et 50 000 € de subvention DSIL accordées)
- Isolation de la halle des sports : 12 000 €

Deux bâtiments communaux doivent être rénovés, l'école et l'ancienne école (locaux de Tro Héol). Des subventions sont accessibles. En 2024 sont engagées les premières étapes pour envisager les travaux en 2025 (2024 : relevés de plans et études).

- Études pour définir le programme d'amélioration énergétique de l'école et de l'ancienne école (Tro Héol) : 2000 €
- Programmation de travaux de rénovation énergétique à l'école. En 2024 : 110 000 € sur un prévisionnel de 720 000 € (étalé sur plusieurs années). Déjà 130 000 € de subventions sont disponibles (Région Bretagne), d'autres sont en cours.

Signalisation

- Panneaux de voies sur la Gare (3e tiers de l'adressage) et plaques de numérotation des maisons : 24 000 €
- Compléments pour la sécurisation routière à Kergoat : 6 000 €
- Remplacement de plusieurs panneaux mobiles de signalisation : 2 000 €

Voirie

- Marché de voirie (notamment route de Kerampape) : 144 000 €
- Cheminement PMR Église : 64 000 € (avec 39 000 € de subventions espérées)
- Sécurisation cheminement piéton Voie Romaine : 24 000 € (demande de subvention en cours)

Sécurité incendie

- Poteau Kerguéban : 18 900 €

Aires de sport et de jeux

- Citystade : 85 000 € (avec 35 000 € de subventions espérées)
- Aire de jeu de l'école : 27 000 € (avec 80% de subventions demandées)



Recosanté : une nouvelle application du quotidien



**RECO
SANTÉ**

VOTRE NOUVELLE APP DE SANTÉ AU QUOTIDIEN.

Découvrez comment l'environnement impacte votre santé. Protégez vous de la pollution de l'air, de l'eau, des UV ou du Pollen.

Téléchargez l'application :



La Direction Générale de la Santé (DGS) et la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) se sont alliées pour créer **Recosanté** : un outil numérique au service des citoyens pour les informer sur les risques environnementaux qui impactent la santé (pollution de l'air, de l'eau, pollen, UV etc.).

Recosanté c'est une application mobile à télécharger sur l'App Store ou Google Play, mais aussi un site internet.

QUE FAIT-ON



Application personnalisable avec des notifications adaptées à vos besoins



Des recommandations fiables et validées par le Haut Conseil de Santé Publique



Pas de publicité, pas de collecte de données, pas de frais, pas de création de compte.



Aide à la parentalité

PAS FACILE D'ÊTRE
PARENT
EN PARLER
C'EST DÉJÀ AGIR

(Parentel)
service écoute parents

Accompagnement
psychologique des parents
quel que soit l'âge de l'enfant

02 98 43 21 21

Secrétariat : 02 98 43 62 51

Brest 4 rue Col Fonferrier
Concarneau 116 av. de la Gare
Morlaix 14 allée de Poan Ben
Quimper 9 rue de l'île d'Houat

(Parentel)
service écoute parents
www.parentel.org

**Le Site
infoparent29.fr
pour les Familles**

infoparent29.fr



Actualités,
informations
pour tous
les parents et
grands-parents
du Finistère

Porté par le **Réaap29**

Atout sport devient 100% numérique

Impulsée par Quimper Bretagne Occidentale, Atout sport est une formule de découverte d'activités sportives, culturelles ou scientifiques que l'on peut pratiquer à l'échelle de l'Agglomération durant les vacances scolaires (à l'exception des vacances de Noël). Elle s'adresse aux enfants, aux adolescents et, pour certains créneaux, aux adultes. Elle permet une initiation à la carte à plus de 40 activités, à des tarifs attractifs.

Depuis le 25 mars 2024, Atout sport s'est dématérialisé avec l'ouverture d'une plateforme numérique hébergée par Quimper+ (www.quimperplus.bzh) et accessible sur le site internet de Quimper Bretagne Occidentale (atoutsport.qbo.bzh). L'Agglomération propose désormais de consulter en ligne le catalogue des activités proposées, d'acheter des coupons dématérialisés et de réserver en payant les activités choisies.

**À VOUS DE JOUER !
DEOC'H DA C'HOARI !**

**Atout Sport devient
100 % numérique !**

**100 % niverel
e teu Atout Sport da vezañ !**

Gagnez en confort et en rapidité
pour profiter des activités sportives et de loisirs proposées pendant
les vacances scolaires (hors vacances de Noël) par Quimper Bretagne
Occidentale et les structures partenaires.

À partir du 25 mars 2024

l'ensemble des démarches pour participer à Atout Sport
est centralisé sur le site **QUIMPER+**, accessible via
smartphone, tablette ou depuis un ordinateur :
www.quimperplus.bzh

EN LIGNE

Inscrivez-vous gratuitement sur **QUIMPER+**
et découvrez toutes les fonctionnalités de l'outil
en cliquant sur la vignette Atout Sport :

- Consultez le catalogue des activités proposées
- Gérez les participants rattachés à votre compte
Atout Sport (identité, fiche d'inscription, justificatif ...)
- Achetez des coupons dématérialisés
- Réservez et effectuez le paiement des activités choisies

**EN POINT
D'ACCUEIL**

Vous ne souhaitez pas effectuer de paiement en ligne ou
vous préférez payer vos coupons dématérialisés en espèces,
chèques ou chèques vacances ? Des points d'accueil* seront à
votre disposition pour créditer vos comptes en coupons et vous
accompagner si besoin pour vos inscriptions.

**ON VOUS GUIDE
HEÑCHET E VIOCH'**

Des tutoriels et guide d'utilisation
seront mis à disposition sur le site :
quimper-bretagne-occidentale.bzh

Les conseillers numériques
(Ville de Quimper, SIVOM de Briec et réseau des
médiathèques) ainsi que des structures associatives d'aide à
l'utilisation du numérique pourront également
vous accompagner si besoin pour découvrir l'outil.

Renseignements Direction des sports
secretariat.sports@quimper.bzh
02 98 98 89 28

Plus d'informations
QUIMPER-BRETAGNE-OCCIDENTALE.BZH

* Mairies d'Ergue-Gaberic, Guengat, Locronan, Plogonnec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan et Quimper
(centre-ville et mairies annexes), SIVOM de Briec et Office de tourisme de Quimper Cornouaille,
aux heures habituelles d'ouverture de ces structures.

Un guide d'utilisation de la plateforme dématérialisée est disponible en libre service à l'accueil de la mairie et sur le site quimper-bretagne-occidentale.bzh.

Cérémonie du 19 mars

La section locale de la Fédération Nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A.) a célébré le 62^{ème} anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie au monument aux Morts de la commune. Les membres de la section et une trentaine de personnes étaient présents à cette cérémonie. A l'issue, le Président local, René HÉNOFF, a remis le diplôme d'honneur départemental de sympathisant à Monsieur Robert CHEVALIER, qui œuvre depuis des années au bon déroulement des animations menées par la section.



Exposition peinture



Un peu plus d'une vingtaine de tableaux, tous peints par Toussaint POSTEC, étaient exposés, durant le mois d'avril, dans le hall de la Mairie.

Toussaint est un artiste qui travaille le pastel et la peinture depuis de nombreuses années. Il puise son inspiration dans l'environnement qui l'entoure. Ses toiles, empreintes de poésie et de rêve sont comme des arrêts sur image, l'émotion qui s'en dégage est unique.

Toussaint a l'art de remplir sa peinture de soleil, de lumière et des couleurs de la nature.

Il aime également, au passage, « croquer » quelques personnages.

Ses portraits sont pleins de vie, d'esprit et de poésie, comme cette pensée chinoise :

« Cultive les fleurs de ton esprit et le monde en sera parfumé »



Assemblée générale de l'association Evit Buez ar Chapel Kergoat

L'association Evit Buez Ar Chapel Kergoat a tenu son assemblée générale le dimanche 21 avril à Ty Ragaud, qui faisait salle comble pour l'occasion.

À la suite de la présentation des comptes de l'association, le bureau reste inchangé après avoir procédé à l'élection du tiers sortant :

- président honoraire Jean-Yves Le Page, co-présidents Alain Le Quellec (responsable de la partie matériel et des festivités) et Jean-Paul Louboutin (responsable de la partie religieuse)
- vice-présidente Céline Le Menn
- trésorière Anne-France Joncour
- secrétaire Michèle Louboutin, secrétaire-adjoint Eric Pianezza
- et les membres suivants : Gérard Coic, Gilles Fertil, Patrick Hénaff, Roger Bescou, André Torillec, Monique Le Page et Roger Legalais.



Trois dates importantes ont été annoncées : le 1er juin, une opération de nettoyage de l'accès à la fontaine de Kergoat avec tous les bénévoles disponibles, le 6 juillet une action de nettoyage de la chapelle avec également tous les bénévoles disponibles ce jour là, et bien sûr la date du pardon, qui aura lieu le dimanche 18 août, avec là encore un important travail des bénévoles pour préparer la chapelle, le cochon grillé et le fest deiz.

Gym Loisirs

En raison de la demande, l'association Gym Loisirs de Quéménéven souhaiterait ouvrir un nouvel horaire pour de la gym bien-être, le mercredi de 18h30 à 19h30 dès septembre, avec Sylvain.

Pour cela, deux séances de découverte auront lieu les mercredi 29 mai et 5 juin, à la salle communale de Quéménéven de 18h30 à 19h30.

Pour plus d'informations, contacter Karine au 06 31 65 04 37.

Marché de Printemps par Keme en Fêtes

Le 19 mai 2024 de 10h à 17h

Place du 19 mars 1962 et salle municipale

Des exposants :

- Fleurs
- Légumes, Saucissons, Produits fermiers
- Bijoux, déco, bougies
- Produits d'entretien
- Parfums
- Etc...

Mais aussi des animations, avec Nadine PENNANEACH:

- Balades dans la campagne proche pour apprendre les plantes sauvages (6€)
- Ateliers - cueillette et transformation; thème : macérât huileux (10€)

Réservation au 06 69 52 37 27 avant le 17 mai 2024

Il reste de la place pour exposer.

Informations au 06 59 05 02 23 et sophieguillermou@gmail.com



Soirée de L'USQ Tennis de Table

Le 8 juin 2024 à partir de 19h30

Salle municipale

Toute l'équipe de l'USQTT a le plaisir de vous annoncer le grand retour de la fameuse Soirée DECIBELS, qui a fait tant danser les Quéménévennoises et Quéménévennois !

Petite restauration sur place : saucisses, merguez, frites

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour partager un bon moment, et si l'envie vous prend de vous déguiser pour remonter le temps dans les années 80, faites vous plaisir !

Pour toute demande : 0682579209



- 14 mai : Conseil municipal, 19h, salle du conseil à la mairie
16 mai : Sortie au musée de la Fraise, la Canopée Orchidées, le vallon du Stangalard, avec Retrouvailles et Loisirs
19 mai : Marché de printemps, de 10h à 17h, par Kémé en fêtes, salle municipale
23 mai : Réunion d'information sur l'offre de santé, par AXA, 18h30, salle municipale
30 mai : Café - Jeux, avec Retrouvailles et Loisirs, salle municipale
- 1er juin : Opération de nettoyage de l'accès à la fontaine de Kergoat, par Evit Buez ar Chapel Kergoat
8 juin : Soirée DECIBELS, par l'USQTT, à partir de 19h30, salle municipale
9 juin : Elections européennes, salle du conseil de la mairie
13 juin : Rando pédestre « Sur les chemins de l'été » à La Gare, par Quimper Bretagne Occidentale et Kémé en Fêtes, 19h
13 juin : Loto mini lots, avec Retrouvailles et Loisirs, salle municipale
22 juin : Kermesse de l'école, par l'Amicale Laïque, salle municipale
25 juin : Conseil municipal, 19h, salle du conseil à la mairie
27 juin : Café - Jeux, avec Retrouvailles et Loisirs, salle municipale
- 4 juillet : Repas, avec Retrouvailles et Loisirs, salle municipale
6 juillet : Paëlla et feu d'artifice, par Kémé en fêtes, à partir de 19h, stade municipal
6 juillet : Opération de nettoyage de la chapelle de Kergoat, par Evit Buez ar Chapel Kergoat
6 juillet : Concours du cheval breton, Kergoat

L'Agenda sportif

USQ Foot (sous réserve des conditions climatiques)

26 mai : à domicile, équipe A contre Spézet Pb 1, équipe B contre Edern Sp2

Marchés

- Mercredi : 16h30 - 19h

Marché de producteurs biologiques, à la Ferme Bio de Coat Squiriou, 29180 Quéménéven

(viande de bœuf, produits laitiers, pain au levain, bières, tisanes)

Commandes à passer sur cagette.net puis à venir chercher à la ferme. Contact : 06 77 96 95 52

- Jeudi à partir de 9h, place de l'église

Fruits et légumes, poisson

Trestan Tudal, route de Châteaulin, 29180 Quéménéven.

Contact : 06 61 77 86 77

- Vendredi : 16h - 19h30

Lieu-dit Pennaprat Nevet, 29180 Plogonnec

(légumes de la Ferme de Pennaprat Nevet, fromage de Ronan

Le Palud, produits laitiers, pains et brioches bio au levain de

Nicolas Clément, d'autres produits fermiers comme des champignons,

œufs, fruits, farines, lentilles, pois cassés, confitures, pestos de fruits, cidres, tisanes, miels...)



Vous souhaitez mettre un article dans le prochain numéro ?

Merci d'envoyer votre demande par mail à petit.jaune@quemeneven.bzh avant le 10 juin.